

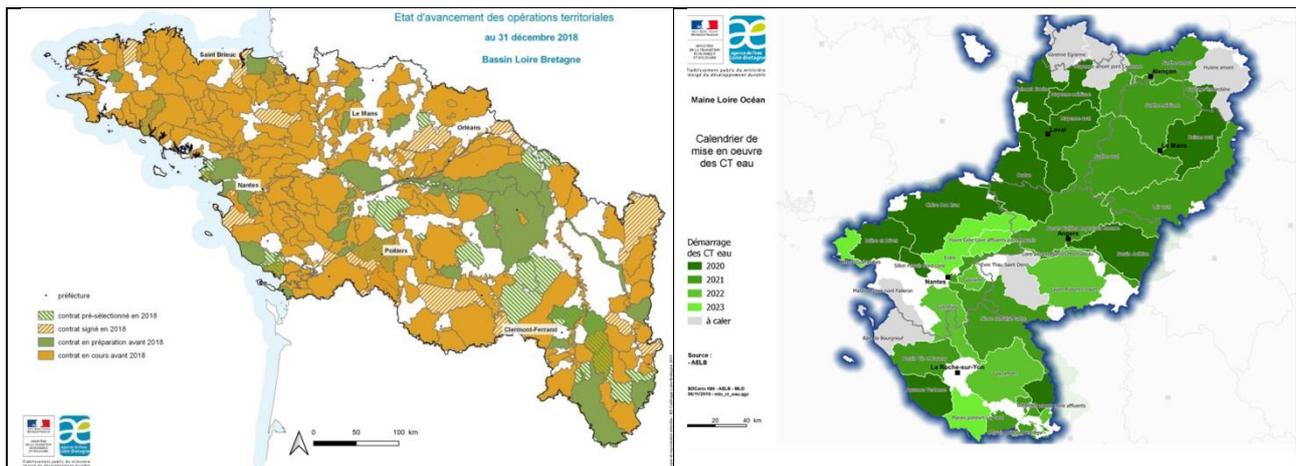
Des contrats territoriaux Eau pour faciliter l'action

Pour agir efficacement en faveur de la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire, les Départements de la Loire-Atlantique, de la Mayenne, de la Vendée et l'Etat ont souhaité développer un outil commun : le Contrat territorial Eau (CT Eau).

Le contrat territorial eau, contrat financier unique à l'échelle d'un territoire, permet aux maîtres d'ouvrage de bénéficier de plans de financements consolidés destinés à faciliter la réalisation des actions concrètes telles que : restaurer les cours d'eau, réduire les pollutions diffuses agricoles, améliorer la gestion quantitative, agir en faveur des captages prioritaires d'eau potable.

Au 1^{er} septembre, ce sont **12 contrats qui sont en cours en région Pays de la Loire**.

21 contrats supplémentaires devraient être signés avant fin 2023, selon la cartographie prévisionnelle ci-dessous.



En Loire-Atlantique, cinq contrats seront signés d'ici la fin 2020 : Brière-Brivet, Sillon et Marais nord Loire, Erdre, Chère Don Isac, Vilaine. D'autres contrats sont en cours d'élaboration selon les territoires des bassins versants.

Le contrat territorial Eau, c'est :

- l'outil commun de financement de l'agence de l'eau, de la Région des Pays de la Loire, et du département de la Loire atlantique
- un territoire hydrographique cohérent, soit le bassin versant d'un cours d'eau soit une nappe,
- des enjeux identifiés et partagés autour d'une stratégie sur 6 ans, et un programme d'actions financé pour 3 ans,
- un porteur de projet qui coordonne des actions de maîtres d'ouvrage mobilisés pour répondre aux enjeux de l'eau,
- un accompagnement technique et financier pour les études, l'animation de la démarche, les travaux, l'évaluation du projet, la communication sur les actions et la sensibilisation des acteurs et des habitants.